

Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Photo : Lina Breton, MFFP

Progression de la défoliation

Les récentes données publiées par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) montrent que, dans la région de la **Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine**, sur les 371 552 hectares (ha) attaqués par l'insecte cette année, 137 760 ha étaient gravement défoliés, soit 37 % de la défoliation annuelle. Pour 2017, les relevés de prévision du Ministère laissent présager une extension des dommages dans cette région. Les relevés aériens prévus en 2017 permettront de confirmer l'ensemble des dommages appréhendés.

Défoliation ne signifie pas mortalité

Un arbre peut **survivre à plusieurs années de défoliation**. En moyenne, l'épinette peut subir de six à huit années de défoliation cumulative grave avant de connaître de la mortalité. Pour le sapin, le nombre avoisine les quatre à cinq ans. Actuellement, dans la région, très peu de peuplements ont subi plus de trois années consécutives de défoliation grave.

Des efforts à maintenir

Dans la région de la **Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine**, le Ministère concentre ses efforts de récolte préventive et de pulvérisation d'insecticide biologique avant qu'il y ait de la mortalité pour limiter les effets négatifs de l'épidémie de la TBE. Une modulation de la répartition spatiale de certains travaux sylvicoles (dès 2014) et des travaux de récolte (dès 2015) est appliquée afin de s'assurer que les traitements et investissements n'augmenteront pas la vulnérabilité des peuplements. Cette stratégie de modulation des travaux est révisée annuellement en fonction de l'évolution de l'épidémie de la TBE.

Puisque le sapin baumier est plus vulnérable à la TBE, il est demandé aux industriels forestiers d'augmenter **graduellement la proportion de sapins sur le volume total récolté** afin d'éviter une éventuelle hausse plus marquée de l'épidémie, et ce, dans le respect de la possibilité forestière. **C'est le principal impact de l'épidémie sur la récolte dans la région.** Ni la quantité ni la qualité des bois ne sont touchées par la TBE à ce jour.

De concert avec la SOPFIM

À ces efforts s'ajoutent **les pulvérisations aériennes d'insecticide biologique (Btk)** effectuées par la Société de protection des forêts

Nombre d'années de défoliation cumulative grave causée par la TBE de 2006 à 2016



de 1 à 3 ans de 4 à 6 ans de 7 à 10 ans

contre les insectes et les maladies (SOPFIM). En 2016, la SOPFIM a ainsi traité 16 878 ha de peuplements vulnérables en Gaspésie, selon des critères de rentabilité économique, à la demande du Ministère.

Plan gouvernemental

Rappelons que les mesures régionales s'inscrivent dans le plan d'action de la TBE 2015-2020, dont le Ministère s'est doté. Ce plan a pour but :

- de minimiser les pertes de volumes de bois à court terme;
- de favoriser le rendement ligneux à long terme dans les territoires touchés;
- de mettre en place des pratiques forestières qui respectent l'aménagement durable des forêts;
- de limiter les effets négatifs de l'épidémie sur les communautés locales;
- de cibler les interventions sylvicoles économiquement rentables.

Le Ministère surveille attentivement la progression de l'épidémie et modifiera ses interventions en conséquence.